

Prescription de la révision générale du plan local d'urbanisme

**11 avril 2013 – Délibération du Conseil
municipal**

Sommaire

- 1. Rappel : objet d'un PLU**
- 2. Motifs et objectifs de la révision générale du PLU**
- 3. Elaboration de la révision générale du PLU**

1. Objet d'un PLU

➤ Un **document d'urbanisme** qui planifie le développement urbain d'un territoire et réglemente l'utilisation et l'occupation des sols composé :

- ✓ D'un document d'orientation urbaine (le PADD)
- ✓ D'un règlement nécessaire à la mise en œuvre d'un projet urbain



définir les priorités de la commune pour l'aménagement de son territoire

mettre en cohérence les différents objectifs dans les domaines de l'habitat, des équipements, de l'emploi et des activités, du commerce, des déplacements, du patrimoine bâti et naturel

2. Motifs et objectifs de la révision générale

➤ **Le PLU actuel date de 2007**

Il a déjà fait l'objet de plusieurs modifications afin de l'adapter à l'évolution de certains projets d'aménagement (Calmette,...) et de « toiletter » le règlement..)

➤ **Sa révision générale est motivée par :**

- 1. La prise en compte des évolutions du projet urbain de la ville et la maîtrise des grandes opérations d'urbanisme.**
- 2. La promotion du développement durable et l'intégration des prescriptions du Grenelle de l'environnement.**
- 3. La mise en compatibilité avec les documents supra communaux : SDRIF, PDUIF.**
- 4. L'adaptation de certaines règles qui n'ont pu être prise en compte dans la modification précédente.**

2. Motifs et objectifs de la révision générale

1. La prise en compte des évolutions du projet urbain de la ville et la maîtrise des grandes opérations d'urbanisme

Temps 3
Ville ouverte, ville maillée

Temps 1
Projet urbain autour du boulevard des Saules
Atelier Deroche 1960



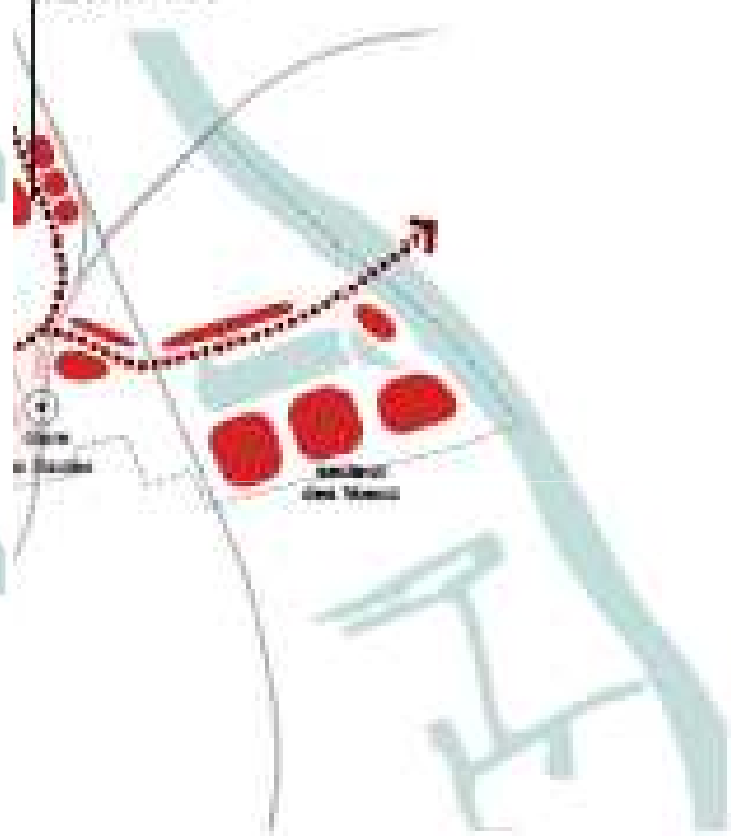
Temps 2
Projets de renouvellement urbain



Temps 3
Ville ouverte, ville maillée, ville durable

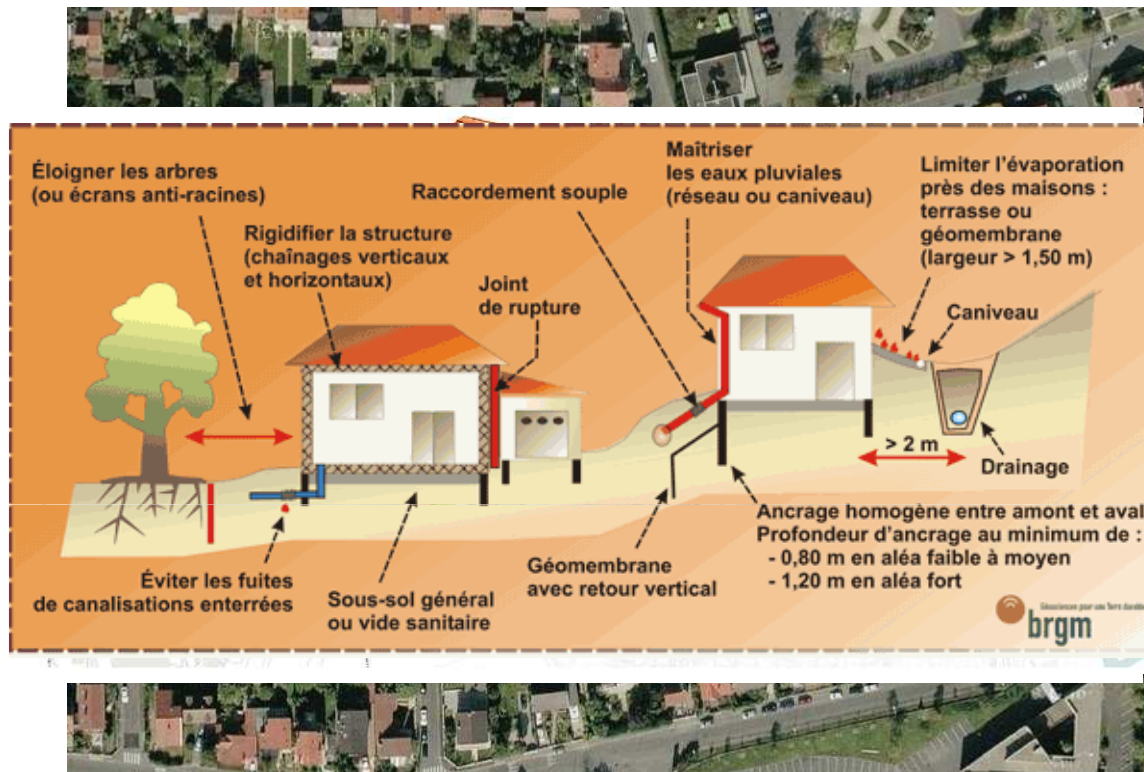


PRU Navigable
ZAC Courville



2. Motifs et objectifs de la révision générale

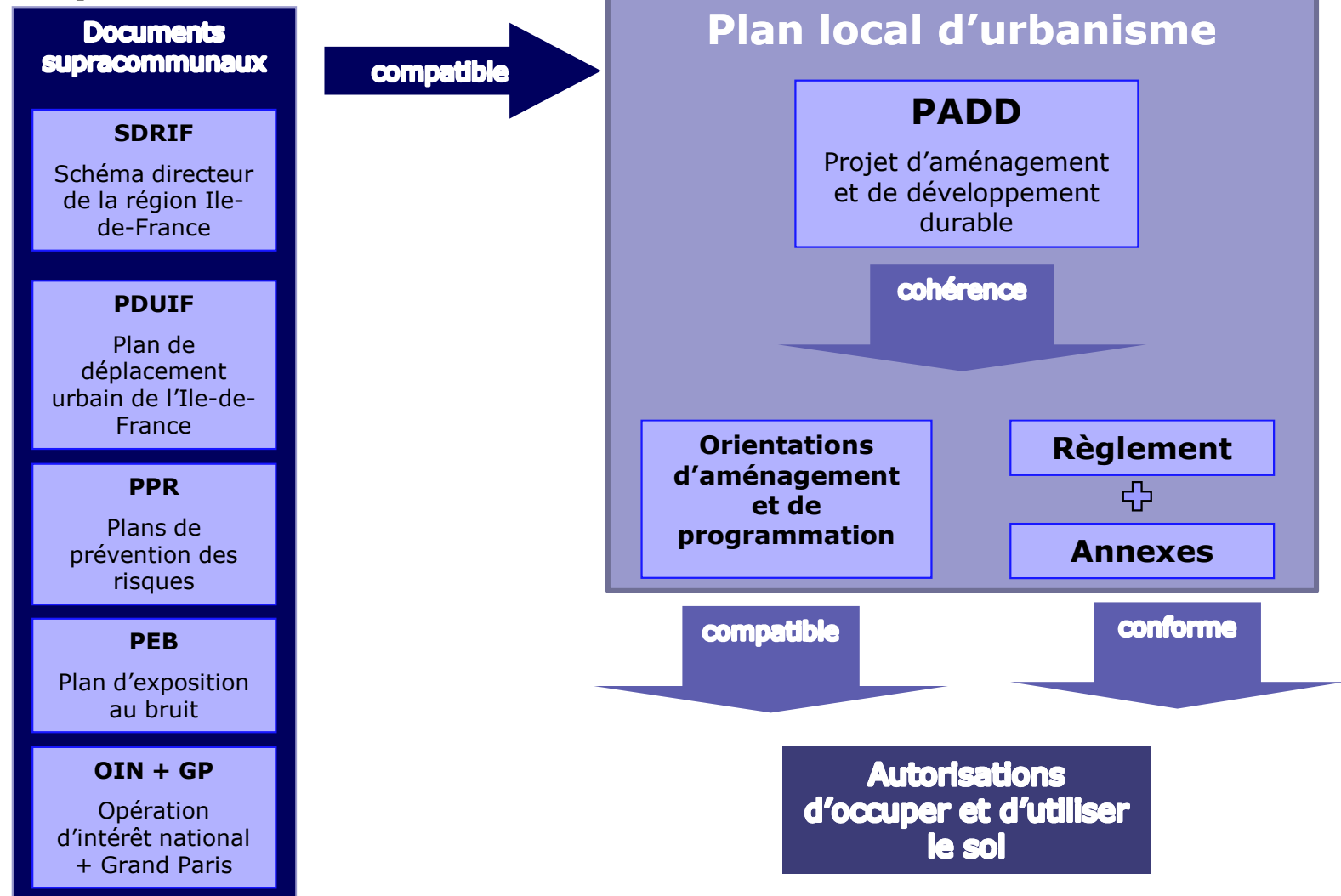
2. La promotion du développement durable et l'intégration des prescriptions du Grenelle de l'Environnement



- Préservation de la biodiversité
- Identification des continuités écologiques
- Mise en place d'une trame verte et bleue
- Gestion des risques et des nuisances
- Promotion de l'éco construction

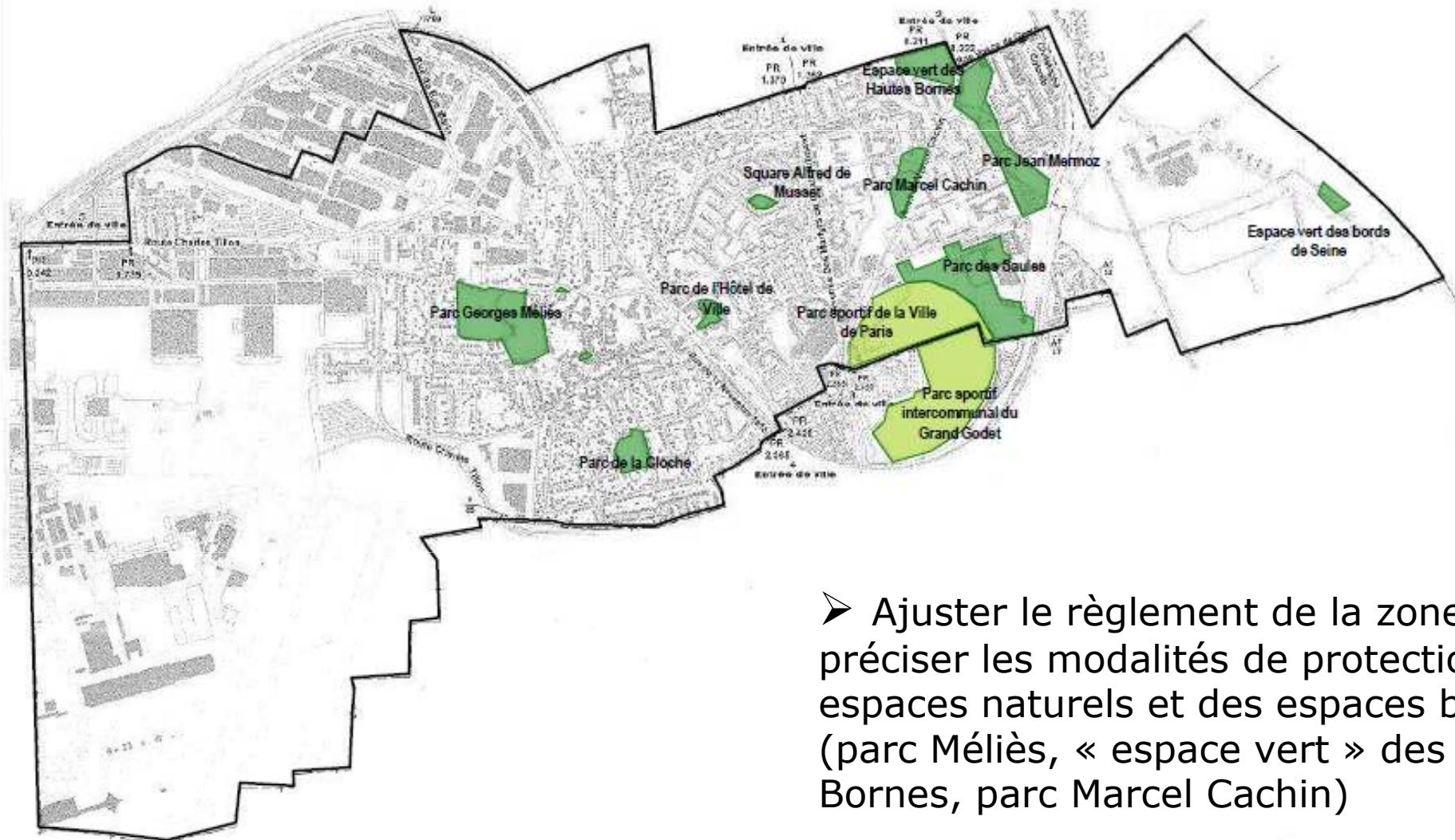
2. Motifs et objectifs de la révision générale

3. La mise en compatibilité avec les documents supracommunaux



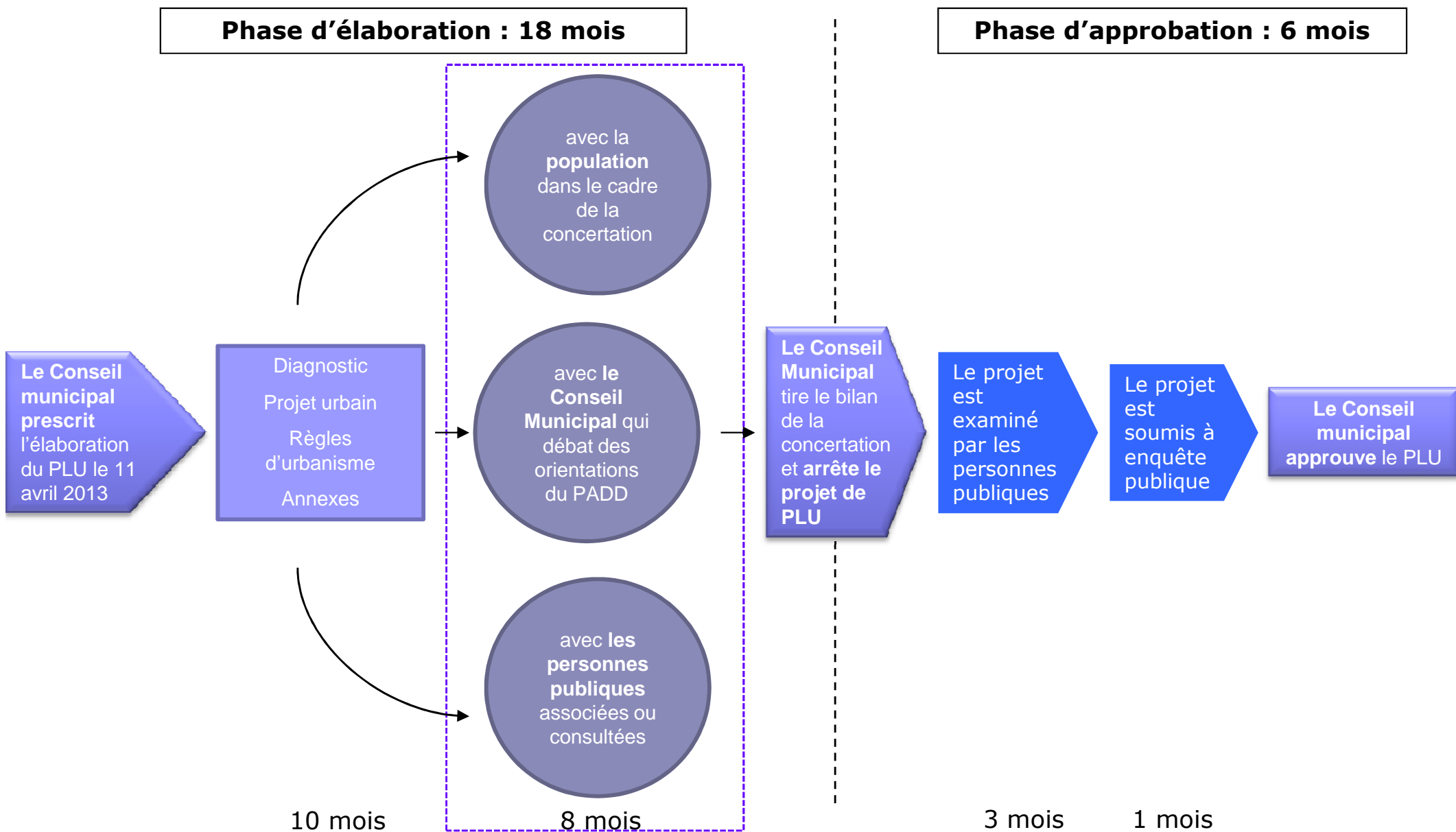
2. Motifs et objectifs de la révision générale

4. L'adaptation des règles du PLU



- Ajuster le règlement de la zone N pour préciser les modalités de protection des espaces naturels et des espaces boisés (parc Méliès, « espace vert » des Hautes Bornes, parc Marcel Cachin)

3. Elaboration de la révision générale du PLU



Merci de votre attention !

Les éléments contenus dans le présent diaporama ont une valeur informative non contractuelle et non réglementaire.

Ville d'Orly – Avril 2013 © Tous droits réservés